



sommaire

Page 1

Sommaire
Éditorial

Pages 2 et 3

EHPAD : pose de la 1ère pierre

Pages 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11

Dossier GHT

Page 12

Infos CGOS

Page 13

Site internet

Page 14

Site internet (suite)

Brèves

Page 15

Hygiène

Page 16

Journée BPCO
Carnet

Nos projets avancent. Notre Résidence *SOMANIA* est en train de sortir de terre. Elle marque l'aboutissement d'un long travail d'études et de préparation des nombreux professionnels de l'établissement.

Nous serons heureux de pouvoir offrir des conditions de vie adaptées à nos résidents avec un cadre de vie convivial, chaleureux et des salles d'activités permettant l'épanouissement et la joie.

Notre GHT avec le Centre Hospitalier de Douai se structure et les avancées sont réelles dans de nombreux domaines comme la formation, le système d'information et les achats.

Concernant le projet médical partagé, il est finalisé et les modalités de mise en œuvre sont en cours de réflexion.

De nombreuses initiatives sont prises en cette fin d'année dont la journée consacrée à la BPCO organisée dans nos locaux le 14 novembre.

De nouvelles consultations avancées du CH de Douai se mettent en place avec l'ouverture d'une consultation pédiatrique, d'une consultation douleur et d'une nouvelle consultation gynécologique.

Maintenons notre dynamisme et notre engagement avec nos partenaires pour répondre au mieux aux besoins de santé de la population de Somain.

Brigitte REMMERY

pose de la 1ère pierre

naissance de la RESIDENCE SOMANIA



La pose de la première pierre de la future Résidence Somania s'est faite le jeudi 12 octobre.

C'est en présence d'un public nombreux que s'est déroulée cette cérémonie avec la participation de diverses personnalités représentant l'ARS (Madame Aline QUEVERUE), le Conseil Départemental (Madame Geneviève MANNARINO), l'Association France Alzheimer (Monsieur PLUMECOCQ), la municipalité (Monsieur Julien QUENNESSON), le conseil de surveillance (Madame Michèle BLANQUET). Le député de la 16ème circonscription, M. Alain BRUNEEL était également présent, ainsi que Monsieur le Docteur François FOURNY, Président de la CME du CH. Somain.

La cérémonie a été précédée de la lecture du parchemin (enfermé dans cette première pierre) par une résidente de notre EHPAD actuel qui a été également membre du conseil de surveillance de notre établissement. Ce moment particulièrement émouvant a été apprécié...



C'est par une température agréable et un soleil brillant, que plusieurs discours ont été prononcés pour saluer à la fois l'intérêt d'une telle construction mais aussi son originalité.

Un vin d'honneur a été proposé à l'assistance pour clore cette cérémonie.



pose de la 1ère pierre

reportage PHOTOGRAPHIQUE



le groupement hospitalier du douaisis *CADRE réglementaire*

La constitution du G.H.T

L'intégration de chaque établissement public de santé dans un groupement hospitalier de territoire (GHT) est une obligation posée par la loi. Le **GHT** constitue un dispositif basé sur une convention constitutive signée par les établissements du groupement.

L'élaboration et la conclusion de cette convention constitutive constituent le cœur de la démarche de création du groupement hospitalier de territoire. La convention constitutive est soumise à l'approbation du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS).

Objectif du GHT

L'objectif du GHT est d'une part, de renforcer la coopération entre les établissements autour d'un projet médical partagé, d'autre part, de mieux organiser et articuler les différentes prises en charge pour répondre aux besoins de la population. La convention constitutive a été préparée par les directeurs, les présidents de CME et les présidents des commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique des établissements parties du GHT. Elle a été présentée au comité stratégique et instances du GHT.

Dans le cadre du GHT du Douaisis, **le Centre Hospitalier de Douai est l'établissement support du GHT.**

»»»» à noter :

Dans le cadre de la rédaction du projet médical partagé, les établissements parties identifient les filières de prise en charge des patients au sein du GHT.

»»»» à noter :

Tout établissement public de santé est obligatoirement partie à un GHT. Les établissements et services publics médico-sociaux peuvent également être parties à un GHT, sur le mode du volontariat.

LE GROUPEMENT HOSPITALIER DU DOUAISIS

Centre Hospitalier de DOUAI,
établissement support

Centre Hospitalier de SOMAIN,
établissement partie

Centre Hospitalier Régional de
LILLE, établissement associé

La loi prévoit l'association obligatoire au GHT des CHU, pour l'élaboration du projet médical partagé.



le groupement hospitalier du douaisis

le projet MEDICAL

Somain-Douai, un GHT qui construit son PMP*/PSP* autour d'une approche patient

Le GHT du Douaisis construit son projet médical partagé (PMP) et par conséquent son projet de soins partagé (PSP) autour de 3 éléments que sont

- La proximité dans l'organisation des prises en charges,
- La proximité dans la production de savoirs et
- La proximité dans la gestion de la démographie médicale (exemple agrément de lieux de stages en proximité).

9 filières (parcours) ont été identifiées :

- La gériatrie
- Les affections respiratoires
- Les urgences
- L'obésité
- La cancérologie
- L'addictologie
- La psychiatrie
- Le médico-technique
- La pharmacie

Pour chacune d'elles, des pistes de réflexion et des objectifs sont proposés.

Faciliter les adressages secondaires entre les services par l'organisation de la transmission des informations relatives aux patients,
Harmoniser les pratiques professionnelles par l'élaboration de protocoles communs de prises en charge des patients,
Effectuer un adressage direct depuis le service des urgences du CH de Douai vers le service de médecine du CH de Somain

Obésité :

Mettre en œuvre une offre de soins de proximité sur la prise en charge de l'obésité,
Consultations médicales de nutrition avancées sur le CH de Somain,
Consultations par une diététicienne,
Élargir le rayonnement des programmes d'éducation thérapeutique en ambulatoire sur le CH de Somain,
Mettre en place un maillage territorial du bilan préopératoire à l'échelle du GHT,
Renforcer les HDJ post-opératoire sur le CH de Douai (avec présence du chirurgien bariatrique)

Les filières de notre GHT

Gériatrie :

Partager des compétences gériatriques entre les deux établissements,
Proposer une offre de soins graduée en gériatrie et donner une visibilité à la filière gériatrique du GHT,
Maintenir les consultations d'évaluation et de suivi gériatrique au CH de Somain,
Privilégier les consultations de suivi au plus proche du lieu de vie par les acteurs de santé locaux,
Conserver les recours existants pour les spécialités non disponibles actuellement sur le GHT du Douaisis (hématologie, neurologie vasculaire)

Pneumologie :

Mettre en place une équipe territoriale de pneumologie permettant de répondre à la demande de soins sur les deux établissements,
Développer des consultations avancées sur le CH de Somain,
Optimiser la réhabilitation respiratoire en hospitalisation de jour et hospitalisation complète sur le CH de Somain
Développer l'activité de soins de suite respiratoires sur le CH de Somain,
Développer progressivement l'activité du laboratoire du sommeil du CH de Somain par la formation de personnel paramédical au diplôme de technicien du sommeil et le renforcement en pneumologie sur le territoire

Urgences :

Faciliter les adressages secondaires



*PMP : projet médical partagé

*PSP : projet de soins parta-

le groupement hospitalier du douaisis

le projet MEDICAL (suite)

Cancérologie :

Organiser la filière d'adressage à partir des consultations avancées et des services du CH de Somain vers le CH de Douai,

Développer la préparation opératoire à la chirurgie oncologique réalisée au CH de Douai, par une hospitalisation en SSR au CH de Somain pour renutrition, transfusion et si besoin réhabilitation respiratoire,

Contribution possible du CH de Somain à la prise en charge palliative pour les patients de la Communauté de commune Cœur d'Ostrevent en complémentarité avec le CH de Douai,

Développer des actions de prévention et de dépistage des cancers sur l'ensemble du territoire, Encourager les consultations avancées.

Addictologie :

Mettre en place une consultation de jeunes consommateurs sur le CH de Somain,

Organiser les orientations des patients vus en consultation au CSAPA vers les acteurs du réseau,

Organiser des orientations entre l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire vers les acteurs du réseau,
Renforcer le dispositif de soins en addictologie à la maison d'arrêt de Douai.

Psychiatrie :

Améliorer l'accès aux soins et l'offre de soins dans sa graduation, complémentarité et globalité,

Améliorer la qualité des soins : diversifier et articuler pour améliorer la continuité et la cohérence des parcours,

Améliorer l'efficacité,

Enrichir la qualité des soins,

Améliorer l'efficacité en tenant compte de la qualité et de la sécurité des soins.

Médico-technique :

Organiser la démarche qualité en commun,

Développer des outils communs,

Encourager les consultations avancées,

Mener une réflexion de partenariat pharmaceutique

le groupement hospitalier du douaisis

le projet de SOINS

Comme cela est évoqué par ailleurs, le GHT du Douaisis répond aux exigences de la loi. Si l'article R. 6132-1. - I. du Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire prévoit que la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire est constituée de deux volets dont le volet relatif au projet médical partagé, l'article R. 6132-5 note qu'un projet de soins partagé s'inscrivant dans une stratégie globale de prise en charge, en articulation avec le projet médical partagé, est élaboré.

Une exigence de cohérence entre les deux projets permet une déclinaison paramédicale portant sur les filières de soins. Elle inclut la prise en charge globale du patient, la qualité, la sécurité et la gestion des risques liés aux soins, le développement de l'évaluation des pratiques professionnelles et de la recherche...

C'est donc avec cette volonté que les deux Directions des soins ont proposé aux instances du GHT et à l'ARS, un projet de soins, validé par la Commission de Soins de territoire, détaillé en 3 axes.

La méthodologie d'élaboration est passée par la constitution d'un comité de pilotage composé des Directeurs des soins, des Présidents de CME, de représentants cadres supérieurs, et d'un représentant des usagers. Les missions de ce comité ont été définies entre les deux directions des soins et ont fait émerger la nécessité de :

- Veiller à la formalisation d'un projet centré sur l'utilisateur
- Suivre l'avancement des actions des différents groupes de travail
- Proposer les réajustements nécessaires et valider les plans d'actions

3 AXES

Axe 1 : Accompagnement de la mise en place des parcours patients définis dans le cadre du projet médical

Axe 2 : Qualité et sécurité des soins, gestion des risques liés aux soins

Axe 3 : Formation et compétences

le groupement hospitalier du douaisis

le projet de SOINS (suite)



L'élaboration du projet de soins s'est faite après une phase de diagnostic indispensable organisée comme suit :

- Le bilan de l'existant pour chacun des deux établissements parties
- La comparaison des projets de soins de Douai et de Somain
- La définition d'axes de travail entre les Directeurs des Soins
- La formalisation

La rédaction de fiches thématiques, a permis de présenter les 3 axes.

Axe 1 : Accompagnement de la mise en place des parcours patients définis dans le cadre du projet médical

Comme cela est précisé dans l'article sur le projet médical partagé, 9 filières ont été identifiées. Pour chacune de ces filières, le projet de soins partagé a pour ambition, avec l'appui des services qualité de nos deux établissements, d'analyser le parcours en tant que processus afin de situer les étapes dans lesquelles les soignants seraient susceptibles d'apporter leur contribution. Cela pourrait se traduire par exemple par la rédaction d'un protocole, la création d'un outil de transmission, la mobilisation de compétences particulières. L'objectif étant de répondre à un risque particulier de rupture ou de dysfonctionnement de prise en charge.

Un exemple simple peut être pris dans la filière affections respiratoires. Dans le parcours du patient, sont prévues des consultations spécialisées en pneumologie au centre hospitalier de Somain par des spécialistes douaisiens. L'apport du projet de soins partagé est d'identifier un besoin en formation, d'y apporter une réponse. C'est aussi d'identifier des compétences particulières (coordonnateur de programme d'éducation thérapeutique par exemple).

La méthodologie retenue pour cet axe est l'identification de pilotes médicaux et para médicaux par filière pour chacun des établissements. Il s'agira pour ces pilotes de travailler en commun sur :

- ◇ Les parcours patients
- ◇ La déclinaison des principes d'organisation médico-soignante des activités au sein de chaque filière

Axe 2 : Qualité et sécurité des soins, gestion des risques liés aux soins

L'objectif de cet axe de travail est de :

- ◇ Promouvoir les bonnes pratiques et développer une culture, des formations, des outils communs, dans les domaines suivants : Éthique - Bientraitance - Chutes et contentions - Hygiène - Prévention des escarres et nutrition - Douleur
- ◇ Développer une politique commune de Gestion des risques en concertation avec les services qualité (circuit du médicament/administration thérapeutique, audits croisés, gestion de crise, situations exceptionnelles, patient traceur)
- ◇ Contribuer à la formalisation d'un compte qualité commun dans le cadre de la certification

Axe 3 : Formation et compétences

Le premier objectif de cet axe de travail est de formaliser une politique managériale de territoire en définissant les compétences managériales attendues dans une optique de management de territoire (rôle, missions, formation, outils, échanges et analyses de pratiques...), en promouvant également les analyses de pratiques managériales et les temps d'échanges notamment par la mise en place de réunions « cadres de territoire ».

Le deuxième objectif sera de formaliser une politique de développement des compétences en définissant les axes de formation communs en lien avec les DRH, en cohérence avec le projet médical partagé. Il pourra également être question de formaliser des parcours professionnalisant notamment sur les compétences rares et les métiers en tension. Ce deuxième objectif n'oubliera pas de permettre la réflexion sur d'éventuels partages d'expérience et de pratiques communes. Enfin un troisième objectif identifiera une politique commune d'encadrement des étudiants (parcours de stage, outils communs...).

Ce projet ambitieux n'est envisageable que dans le cadre d'une collaboration étroite entre les deux directions de soins, mais aussi entre les équipes médicales et soignantes. Il est nécessaire de souligner le rôle central des services qualité et la collaboration indispensable des directions des ressources humaines.

Dès octobre, les groupes de travail associant cadres, médecins, usagers, qualitatifs et soignants seront proposés. La composition pour chacun des axes sera adaptée aux objectifs fixés.

le groupement hospitalier du douaisis

Les mutualisations

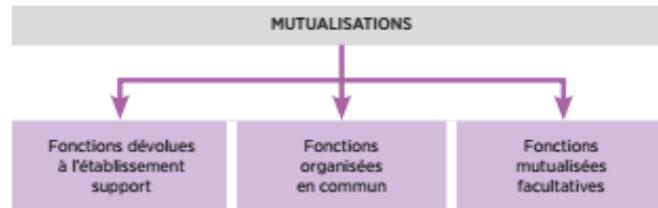
LES MUTUALISATIONS

Nous avons vu que dans le cadre de la constitution des GHT, une base réglementaire existait et se traduisait par la rédaction d'une convention constitutive.

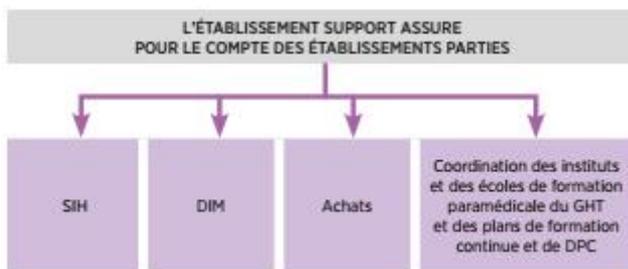
Outre le projet médical et le projet soignant de territoire, outre les instances qui régissent et qui suivent l'existence du GHT, une autre disposition importante est proposée avec les mutualisations.

Ces mutualisations s'entendent comme des démarches de coopération rendues nécessaires par l'appartenance à un GHT. Celles-ci sont engagées par les établissements parties sur des fonctions ou activités cliniques, médico-techniques ou supports.

Différentes formes de mutualisations existent :



Les fonctions dévolues à l'établissement support



L'établissement support désigné par la convention constitutive assure pour le compte des établissements parties au groupement les fonctions suivantes :

- La stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information hospitalier (SIH) convergent,
- La gestion d'un département de l'information médicale (DIM) de territoire,
- Les achats
- La coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale du groupement et des plans de formation continue et de développement professionnel continu (DPC) des personnels.

A NOTER

Dès lors que l'établissement support « assure pour le compte » des établissements parties les fonctions concernées, cela signifie que l'établissement support assure le pilotage global de ces fonctions.

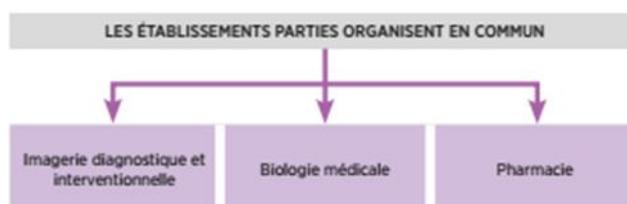
Les modalités de ce pilotage et son organisation sont à préciser, pour chaque fonction, dans la convention constitutive du groupement.

Cela peut notamment se traduire par une mise en œuvre opérationnelle confiée à l'un des autres établissements parties au GHT.

Les fonctions organisées en commun

Les établissements parties au groupement organisent en commun les activités d'imagerie, les activités de biologie médicale et les activités de pharmacie. Ce dernier point est une des thématiques du projet médical et fait référence à une ordonnance spécifique.

A noter, ces fonctions peuvent se présenter sous une autre forme de coopération telle qu'un groupement de coopération sanitaire.



le groupement hospitalier du douaisis

Les mutualisations (suite)

Les fonctions dévolues de manière facultative à l'établissement support

La loi, sur le mode du volontariat, permet à l'établissement support du groupement de gérer pour le compte des établissements parties au groupement un certain nombre d'activités. Ces mutualisations facultatives doivent être prévues dans la convention constitutive.

A ce jour, aucune mutualisation facultative n'a été décidée dans le GHT du Douaisis.

La mutualisation des fonctions relève de la compétence de certaines instances du groupement. Le comité stratégique propose ses orientations dans la gestion et la conduite de la mutualisation des fonctions et du projet médical et du projet de soins partagés. Le collège médical du groupement sera appelé à donner un avis sur le projet médical partagé et par conséquent sur la mutualisation de la fonction pharmacie. La conférence territoriale de dialogue social doit être informée des projets de mutualisation, concernant notamment la politique de formation au sein du GHT.

le groupement hospitalier du douaisis

la fonction ACHAT



Depuis près de 10 ans, la fonction achat hospitalière s'est régulièrement professionnalisée et on a pu, tout au long de cette période, observer une large adhésion de ses acteurs au

programme PHARE :

Performance Hospitalière pour des Achats REsponsables.

C'est dans le cadre de ce programme PHARE que se sont notamment créés les premiers réseaux d'acheteurs en vue d'un meilleur partage des bonnes pratiques et d'une meilleure maîtrise des coûts dans un contexte de prise en compte du développement durable. C'est aussi dans ce contexte que se sont constitués dans les régions les plus avancées de nouveaux groupements d'achats comme dans notre région, à titre d'exemples et parmi tant d'autres, GROUPINCO, le groupement d'achat des consommables « incontinence » ou encore le GCS Pharma Hauts de France, résultat de la fusion de 2 anciens groupements d'achat pour la création d'un interlocuteur de poids « régional » dans l'achat des médicaments : deux groupements auxquels adhère notre établissement en vue de substantielles économies grâce à une massification des achats et malgré des exigences importantes de qualité.

La mutualisation de la fonction achat au sein des GHT s'inscrit dans un cadre encore plus général de la politique d'optimisation des achats hospitaliers. Elle vise à

réunir les expertises existantes et de maturité différente des établissements « support » et « partie » pour une satisfaction globale des besoins, notamment ceux associés au projet Médical Partagé, à un haut niveau de qualité. Elle fait du GHT l'échelon pertinent de la politique d'achats.

Cet échelon pertinent de l'organisation des achats est encadré réglementairement par deux textes du Code de la Santé Publique :

- Article L. 6132-3 3° qui dispose : « l'établissement support ... assure pour le compte des établissements parties au groupement ... la fonction achats » et donne au directeur de l'établissement support, et par dérogation, les compétences du chef d'établissement (CSP L. 6143-7)
- Article L. 6132-16 prévoit pour la fonction mutualisée achat les missions suivantes :
 - ◆ Elaboration politique et stratégies achat de l'ensemble des domaines d'achat
 - ◆ Planification et passation de marchés
 - ◆ Contrôle de gestion des achats

La fonction achat du GHT couvre toutes les familles d'achat :

- Achats d'exploitation
- Achats d'investissements, à l'exception des marchés de travaux qui continuent de relever de l'article 2 de la loi 85-704 qui prévoit que « le Maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit ».

le groupement hospitalier du douaisis

LA FONCTION achat (suite)

A compter du 1er janvier 2018, les établissements supports assureront la responsabilité de la fonction achat et à ce titre deviendront seuls compétents, à l'exception près ci-dessus, pour la passation des marchés. Dès lors, les compétences se répartiront comme illustré ci-après :

Identification du besoin	Analyse et consolidation des besoins	Elaboration politique et stratégies d'achat	Passation du marché	Exécution du marché
Etablissement Partie	Etablissement Support	Etablissement Support	Etablissement Support	Etablissement Partie

A l'approche de cette échéance, les équipes des services économiques des CH de Douai et de Somain ont travaillé à la faisabilité de cette exigence réglementaire. Ils ont comparé leurs portefeuilles d'achat et envisagé la fusion de ceux-ci lorsque l'intérêt se présentait. De premiers marchés « communs » ont été ou vont être passés comme ceux de la :

- Livraison de plateaux repas dans les structures alternatives à l'hospitalisation
- Réalisation d'examens d'imagerie non réalisables sur CH Douai (ex : les scintigraphies)
- Acquisition d'une G.^(estion) E.^(lectronique) D.^(ocuments) pour les services Qualité

Tous les marchés des deux établissements font l'objet d'un alignement de calendrier afin d'être relancés en commun dans le cadre des dispositions opposables au 1/01/18.

L'expertise et la composition des équipes « achat » des deux établissements étant très hétérogène, le GHT du Douaisis a obtenu de l'ARS d'être aidé par un cabinet d'audit du RESAH afin d'organiser la fonction achat depuis différents scénarii possibles pour notre groupement hospitalier. Il ressortira de cet accompagnement une proposition de réorganisation des équipes de services économiques des deux établissements pour une meilleure stratégie d'achats. Ces propositions seront présentées aux instances des deux établissements ainsi qu'au comité stratégique du GHT.



le groupement hospitalier du douaisis

LA FONCTION formation

La mission de « coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale du groupement et des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels des établissements parties au groupement. » est définie par la loi.

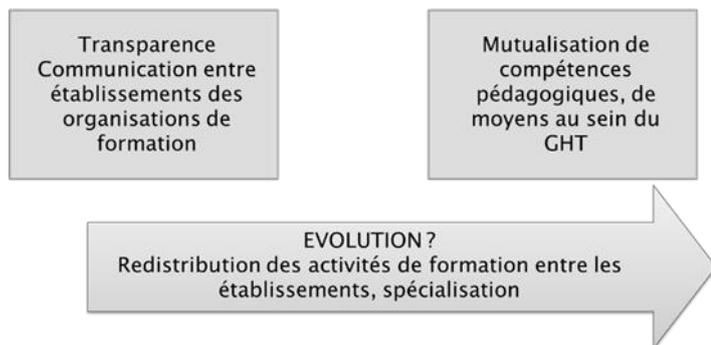
C'est la convention constitutive qui prévoit les modalités de coordination des plans de formation continue et de développement professionnel continu.

Le développement de la coopération inter-établissements dans le domaine de la formation continue doit favoriser la coordination des plans de formation, le développement d'actions communes, l'harmonisation des pratiques et, en lien avec les délégations régionales de l'Association Nationale pour la Formation continue (ANFH), favoriser la mutualisation des crédits de formation. La constitution des GHT doit également conduire à la mise en place d'une démarche commune en matière de Développement Professionnel Continu (DPC).

le groupement hospitalier du douaisis

LA FONCTION formation (suite)

Nous nous situons sur un plan prioritairement fédératif



Le transfert d'office vers l'établissement support du plan de formation doit permettre à chaque établissement membre du GHT de conserver ses compétences sur le plan de formation local.

Cependant, les délégations pourraient amener à mutualiser les démarches de marchés publics et effectuer le choix des formateurs. Elles pourraient permettre l'homogénéisation des plans de formations en établissant des axes de formation prioritaires au regard des enjeux du territoire.

Concrètement, sur le GHT du DOUAISIS, nous avons réussi à définir, dans le cadre des filières médicales de territoire, quelques actions relevant d'un premier plan de formation de territoire :

--Formation aux Epreuves Fonctionnelles Respiratoires (EFR) de personnel infirmier de Somain afin de permettre dans le cadre de la filière pneumologique de proposer des consultations de pneumologues Douaisiens au Centre Hospitalier de SOMAIN.

-Formation certifiante en éducation thérapeutique d'un Pneumologue Douaisien pour le suivi des séjours en réhabilitation respiratoire, activité dévolue au CH SOMAIN pour le territoire.

-Formation de coordonnateur de programme d'éducation thérapeutique

Lors d'une rencontre l'année dernière avec la Direction des Ressources Humaines du CH. Douai, quelques incertitudes ont été levées.

La nécessité de définir les rôles respectifs, de désigner les différents interlocuteurs a été posée.

Concrètement plusieurs pistes sont explorées :

Travailler à une formation commune (achat, choix de la méthodologie, de l'organisme...) à destination des membres de la conférence territoriale du dialogue social

Réfléchir aux compétences de chacun des établissements susceptibles d'être utilisées pour des actions communes.

Créer un groupe de pilotage de la formation

Travail autour de la prévention des troubles musculo squelettiques et des pathologies lombaires et dorsales des personnels des Centres Hospitaliers de Douai et de Somain formation PRAP 2S et PRAP IBC

Accompagnement du Handicap et du retour à l'emploi (dans le cadre du projet HAPII porté par l'ANFH). Échanges entre référents de chaque établissement

Face aux questionnements, la structuration de notre démarche est nécessaire. Elle doit partir d'une analyse des besoins, d'une analyse de l'offre. Elle doit se poursuivre par la fixation de priorité et la mise en place d'indicateurs.

Il s'avère nécessaire de bien préciser le positionnement et le rôle des différents acteurs.

VOTRE DOSSIER C.G.O.S 2018

À partir du 4 décembre 2017, vous pourrez saisir votre dossier C.G.O.S 2018 sur internet depuis votre Espace agent.

Vous ne recevrez pas de dossier C.G.O.S 2018 en papier à votre domicile si vous disposez d'un mot de passe personnel de connexion à votre Espace agent, puisqu'il vous est possible de le saisir en ligne.

Vous avez **jusqu'au 30 avril 2018** pour faire, sur votre dossier C.G.O.S, votre demande de prestation Études-éducation-formation pour vos enfants à charge fiscale.

Le dossier C.G.O.S ouvre vos droits en 2018 et jusqu'au 31 octobre 2019, pour les offres billetterie Loisirs, Avantages conso et Escale vacances (sauf pour les séjours liés au quotient familial de l'année).

Connectez-vous à votre Espace agent du www.cgos.info en utilisant votre



mot de passe personnel. Puis, cliquez sur la rubrique « mes droits », puis « dossier C.G.O.S en ligne ».

Si vous n'avez pas de mot de passe de connexion, demandez-le en ligne en cliquant sur « 1^{ère} connexion ». Vous recevrez immédiatement par email un mot de passe provisoire que vous devrez modifier. Vous pourrez alors saisir votre dossier en ligne.



CHEQUES CULTURE

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à transmettre votre demande de Chèques Culture !

Cette demande doit arriver dans votre délégation régionale Nord-Pas de Calais Picardie **au plus tard le vendredi 29 décembre 2017**. Le formulaire dûment complété doit être accompagné d'un chèque de 50 € libellé à l'ordre d'UP. Vous recevrez 100 € de chèques Culture directement à votre domicile.

SPORTS D'HIVER

La délégation Nord-Pas de Calais Picardie vous propose des séjours de Sports d'Hiver avec transport en autocar, la pension complète et les assurances.

Les Karellis (Alpes)

Du 20 au 27 janvier 2018 : 466 €

Du 24 février au 3 mars 2018 : 697 €

Du 3 au 10 mars 2018 : 697 €

La Plagne Montalbert (Alpes)

Du 3 au 10 mars 2018 : 598 €

La Chapelle aux Bois (Jura)

Du 3 au 10 février 2018 : 340 €

L'autocar part de Villeneuve d'Ascq et s'arrête à la gare SNCF d'Arras et aux péages de Roye et d'Arsy.

Renseignements : www.cgos.info Rubriques Voyages / Solutions Rouges

Le site Internet du Centre Hospitalier de Somain fait peau neuve !

(www.ch-somain.fr)

Depuis quelques semaines le Centre Hospitalier s'est doté d'un nouveau site internet aux interfaces pratiques et modernes.

Entièrement relooké ce dernier reprend les mêmes fonctionnalités que l'ancienne version et en comporte de nouvelles :

- Les actualités du Centre
- L'annuaire des professionnels
- Une visibilité sur les recrutements
- L'offre de soins (hospitalisation et consultations)
- Des pages dédiées à la prise en charge du SSIAD
- Des pages dédiées à la prise en charge en EHPAD
- Un lien vers notre partenaire GHT, le Centre Hospitalier de Douai
- Des informations pratiques, etc.



Ce site moderne, remis au goût du jour, constitue une véritable fenêtre pour les professionnels de santé, les patients et leurs proches.

Le site du Centre Hospitalier de Somain a été repensé afin de mieux répondre aux attentes des internautes. Cette interface vivante et colorée présente les différents services proposés au Centre Hospitalier de Somain, tant au niveau sanitaire qu'au niveau médico-social.

Ainsi, professionnels et patients y retrouveront les rubriques classiques consacrées aux missions du Centre Hospitalier ainsi que le détail de cette offre avec des professionnels identifiés, leurs plages horaires, les tarifications, les modalités d'admission, etc.

Pour ce faire, le nouveau site propose des contenus multimédias enrichis et mis à jour en temps réel (formulaires, contacts, etc.).

Le premier site Internet du CH de Somain a vu le jour en 2005, pour être revu en 2008, et finalement en 2017

Cette actualisation résulte d'un travail collégial mené depuis le début de l'année.

A cet effet un **Comité de pilotage a été créé** afin de se positionner sur les contenus, les visuels et sur son ergonomie. Egalement, afin d'inscrire ce projet dans une démarche participative, différents groupes de travail ont été créés. Chaque service a pu transmettre ses besoins tant sur le contenu que le contenant.

- Création des groupes de travail afin de réaliser un état des lieux de l'ancien site internet et d'identifier les besoins pour le nouveau
- Passation des marchés avec les éditeurs candidats
- Choix de l'éditeur : Interlude, petite start-up Lyonnaise
- Allers-retours entre l'éditeur et les choix du Centre Hospitalier
- Septembre 2017 : mise en ligne du nouveau site internet

Les objectifs de cette nouvelle interface sont multiples : davantage de **clarté dans les informations** transmises et d'**interactivité** grâce aux formulaires et documentations utiles téléchargeables en ligne. Il a été conçu comme un portail d'informations et un lieu de proximité.

Hospitalisation



communication

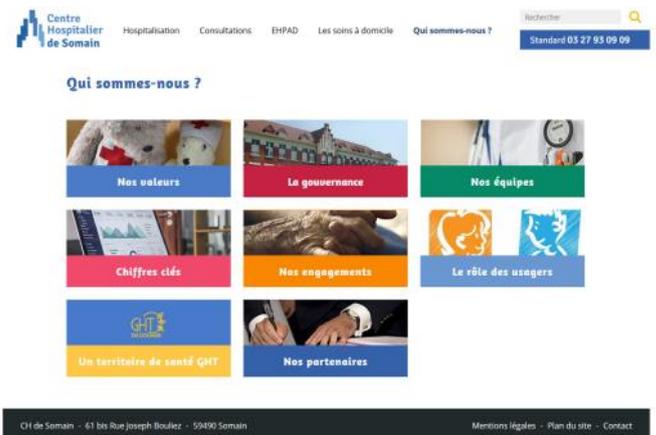
le nouveau site INTERNET (suite)

Plus réactif, ce site de dernière génération est voué à évoluer constamment en proposant tout au long de l'année, les actualités du Centre et de ses services en temps réel. C'est ce que permet cette gestion partagée entre le prestataire, Interlude d'une part, et les Administrateurs du Centre d'autre part. Le souci principal résidait en effet, en la possibilité de modifier et d'enrichir les contenus directement. Ainsi, Interlude conserve la main sur la « structure » du site et le Centre sur les différents contenus. A ce titre, chaque service pourra fournir ses propres contenus pour alimenter le site en temps réel via les Administrateurs qui pourront les implémenter.

Egalement, il a été convenu avec Interlude, d'optimiser le référencement du site internet du Centre Hospitalier. Ainsi, en plus d'un site moderne et complet, le Centre optimisera son accessibilité en lui attribuant un meilleur positionnement dans les différents moteurs de recherches.

Egalement, ce site nous permettra d'obtenir des données chiffrées sur sa fréquentation et sur le nombre de vues par pages/rubriques (nombre de visiteurs par mois mais également une connaissance des pages des plus fréquentées).

En plus de faciliter l'accès à diverses informations, il représente désormais **une continuité dans l'identité visuelle** du Centre : la charte graphique du site et le logo desquels découlent les supports et outils internes (carte de visite, enveloppes, power-point, etc.).



brèves

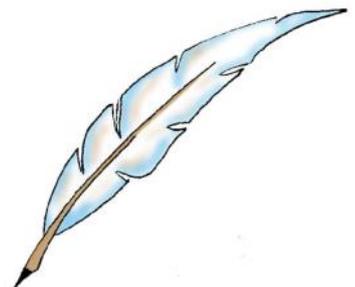
QUELQUES informations

REGLEMENT INTERIEUR : le nouveau règlement intérieur est en cours de validation par les instances de l'établissement. Il sera prochainement disponible

PLAN DE SECURISATION : un plan de sécurisation a été proposé aux instances de l'établissement. Ce document permet de formaliser le dispositif mis en place en cas d'alerte attentat notamment. Un fascicule d'information sera proposé à l'ensemble du personnel.

FORMATIONS : le Centre Hospitalier de SOMAIN est reconnu comme organisme de formation. Il a donc la possibilité de proposer des actions à d'autres structures.

JOURNEE BPCO : une journée consacrée à la BPCO est organisée dans nos locaux le 14 novembre 2017 de 10h à 16h en salle du Conseil de Surveillance.



Rappel des pratiques liées à la Gestion des Excrétas

Comme chaque année, courant novembre, le Ministère chargé de la Santé, organise la Semaine de Sécurité des Patients. Cette campagne a pour objectif de sensibiliser les professionnels mais aussi les patients et leurs familles sur les enjeux de la sécurité des soins. La semaine de sécurité des patients est une occasion pour les acteurs locaux de mettre en avant leurs priorités et leurs projets en matière de sécurisation des prises en charge. Dans le cadre de cette opération et suite à l'épisode E.P.C. que notre établissement a vécu du 16 mai au 06 juin 2017 au MS40, il paraît utile de faire un rappel sur la **GESTION DES EXCRETAS**.

Les excréta sont les matières éliminées par l'organisme :

- les selles qui sont le réservoir majeur de bactéries commensales du tube digestif
- les urines qui peuvent également contenir des micro-organismes d'origine digestive

QUEL EST LE RISQUE ?

Le risque de transmission croisée liée à un défaut de précaution dans la gestion des excréta, c'est-à-dire de transmission de bactéries de soignants à résidents ou de résidents à résidents. Les bactéries souvent retrouvées dans les selles sont : Escherichia coli, Klebsiella pneumoniae, les Enterocoques. De plus, ces bactéries peuvent être porteuses de mécanismes de résistance aux antibiotiques !!

QUE FAIRE POUR NE PAS TRANSMETTRE ?

Pour le personnel, il est indispensable d'appliquer les **PRÉCAUTIONS STANDARD** ; c'est-à-dire : hygiène des mains, port de gants, protection de la tenue lors des soins mouillants ou souillants.

Pour les résidents et visiteurs, il est nécessaire de faire réaliser une bonne hygiène des mains. A ce titre, le personnel soignant a un rôle prépondérant d'éducation du patient et de son entourage.

ELIMINATION DES EXCRÉTAS

Notre établissement est doté depuis plusieurs années de LAVE-BASSINS ; pour la bonne gestion des excréta et pour ne pas favoriser les transmissions croisées, il est impératif d'utiliser les lave-bassins. Les bassins doivent obligatoirement être transportés munis de leur couvercle. Les laves-bassins ont 3 fonctions cumulées :

- **Vidange** (diamètre d'évacuation adapté)
- **Lavage** (action mécanique par projection d'eau + détergent)
- **Désinfection** (thermique et chimique)

Les laves-bassins traitent plusieurs ustensiles : Bassins avec couvercles, bocal à urines et autres bocal, seaux hygiéniques, urinaux...

Nous vous invitons à visionner la vidéo montrant les projections d'excrétas que provoquent les douchettes. Cette vidéo réalisée par le CHU de Rouen est disponible sur youtube, en tapant : « Gestion des Excrétas »

ou à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=qRgYITPzhxY>

L'utilisation des douchettes de chambres est à proscrire !!

(risque de projections « invisibles » dans l'environnement)



évènement

JOURNEE mondiale BPCO

Le Centre Hospitalier de SOMAIN est particulièrement concerné par la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive . L'établissement a développé depuis quelques années une prise en charge de la BPCO dans le cadre d'un programme de réhabilitation respiratoire.

C'est donc en tant que référent sur le Douaisis pour la réhabilitation respiratoire que le Centre Hospitalier de SOMAIN organise une journée d'action consacrée à la BPCO le mardi 14 novembre 2017 de 10h à 16h dans ses locaux.

Au cours de cette journée, seront proposés divers ateliers qui permettront au public d'être informé sur la maladie avec la possibilité de faire un dépistage d'un éventuel problème de souffle. Des stands consacrés à la diététique, le tabac et l'activité physique seront également tenus par le personnel de l'établissement. D'autres partenaires seront également présents (plateforme santé du Douaisis, MNH et prestataires).

MARDI 14 NOVEMBRE 2017

Information sur la BPCO et les stages de réhabilitation respiratoire

FAITES UN TEST DU SOUFFLE

Stands
Diététique
Tabac
Activité physique

Présence de nos partenaires (MNH, Plateforme Santé du Douaisis, ORKYN)

JOURNEE MONDIALE DE LA BPCO

Salle du Conseil de Surveillance

De 10h à 16h

JOURNEE OUVERTE A TOUS
VENEZ NOMBREUX

Plateforme Santé Douaisis ORKYN La Fondation du Souffle MNH

Toutes nos félicitations à Maud MARCINIAK qui après trois années d'étude a décroché son diplôme d'infirmière en terminant major de sa promotion !!

Toutes nos félicitations à Florence RALLIN pour sa réussite au concours d'ad-joint Médico-Administratif option secrétariat médical.



le carnet

FELICITATIONS AUX PARENTS DE : Charles DEREMEZ et Agathe DOUAY

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR A : Nadia AIT LAHCEN (ep. RBIBE)

LONGUE ET HEUREUSE RETRAITE A : Rosanna NISON-Gérard TISON-Annick INNOCENTI-Marie Danièle LANOIS-Micheline DOUCHEZ-Patricia OSZUSTOWICZ

BONNE ROUTE A : Frédérique BIESSY- Bernadette SALOME-Emilie DEMORTIER-Perrine CAUDRELIER-Stéphane KZRYKAWSKI

BIENVENUE A : Claire CEUGNET, (Ingénieur qualité) - Stessy LESPAGNOL (AEQ) - Ludovic NOEL (IDE) - Nadia AIT LAHCEN (M. Radio) - Ludivine SMIGIERSKI (ASHQ) - Marylise WIDEHEM (AS) - Ludivine DUPONT (IDE) - Nathalie MARCINKOWSKI (ASHQ) - Sarah SAHRAOUI (AS) - Djemila BOUMAIZA (ASHQ) - Vincent FERRARO (AS) - Lalyne WINTEMBERGER (AS)

Le Petit Brachelet n° 56 : Bulletin d'information du Centre Hospitalier de SOMAIN

Directeur de la publication : Brigitte Remmery - Comité de rédaction du CH de Somain
Ont participé à ce numéro Mme Remmery, Mme Deneef, Mlle Gossart, Mme Cogez, Mme Ceugnet, l'équipe réhabilitation respiratoire, M. Bartoszek, M. Noulette, et M. Dupuis